

Décision

Générale

colonial

Décision n° 53-467-1935 Congés

n° 53-467-1935

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

16 octobre 1935

Numéro JO

n° 467 du 31/10/1935

Date du numéro

31 octobre 1935

TEXTE INTÉGRAL

un congé de maladie à demi-solde de présence dégagée de tous accessoires d'une durée de six mois, est accordé à l'agent de 5e classe des douanes Donlé Abar, pour en jouir à Borama (Somaliland), du 16 octobre 1935 au 16 avril 1936.